

Réf: Dossier 363998

## Avis de constitution

### SOCIETE « SUPERETTE NIMZATT »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan, cocody faya  
nouveau camp, Lot 0000, Ilot 000

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/11/2024 , et enregistrés le 11/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SUPERETTE NIMZATT »

Objet : Vente de produits d'alimentation

- Superette.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan, cocody faya  
nouveau camp, Lot 0000, Ilot 000

Dirigeant(s) M KEBE MAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-13244 du 18/12/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78468/GTCA/RC/2024 du 18/12/2024

